

Barème de cotisations 2024

(approuvé par AG constitutive du 27 juin 2017)

Communes

0	Adhésion d'une commune de moins de 500 habitants :	100 €
0	Adhésion d'une commune de 501 à 3 000 habitants :	200€
0	Adhésion d'une commune de 3 001 à 20 000 habitants :	500€
0	Adhésion d'une commune de 20 001 à 50 000 habitants :	1 000 €
0	Adhésion d'une commune de plus de 50 000 habitants :	1 500 €

EPCI (Communauté de communes, Pays...)

0	Adhésion d'une collectivité de moins de 50 000 habitants :	500 €
0	Adhésion d'une collectivité de 50 001 à 100 000 habitants :	1 500 €
0	Adhésion d'une collectivité de 100 001 à 500 000 habitants :	3 000 €
\circ	Adhésion d'une collectivité de 500 001 à 1 000 000 habitants :	4 000 €

Autres collectivités

Région	5 000 €
Départements	2 000 €
PNR	300 €

Groupements et syndicats forestiers publics

SSF, GF, Syndicat intercommuna	l 100 €
--------------------------------	---------

ABONNEMENT (optionnel):

Revue « Communes forestières » 35 €

Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie

Portable: 06 17 96 38 80